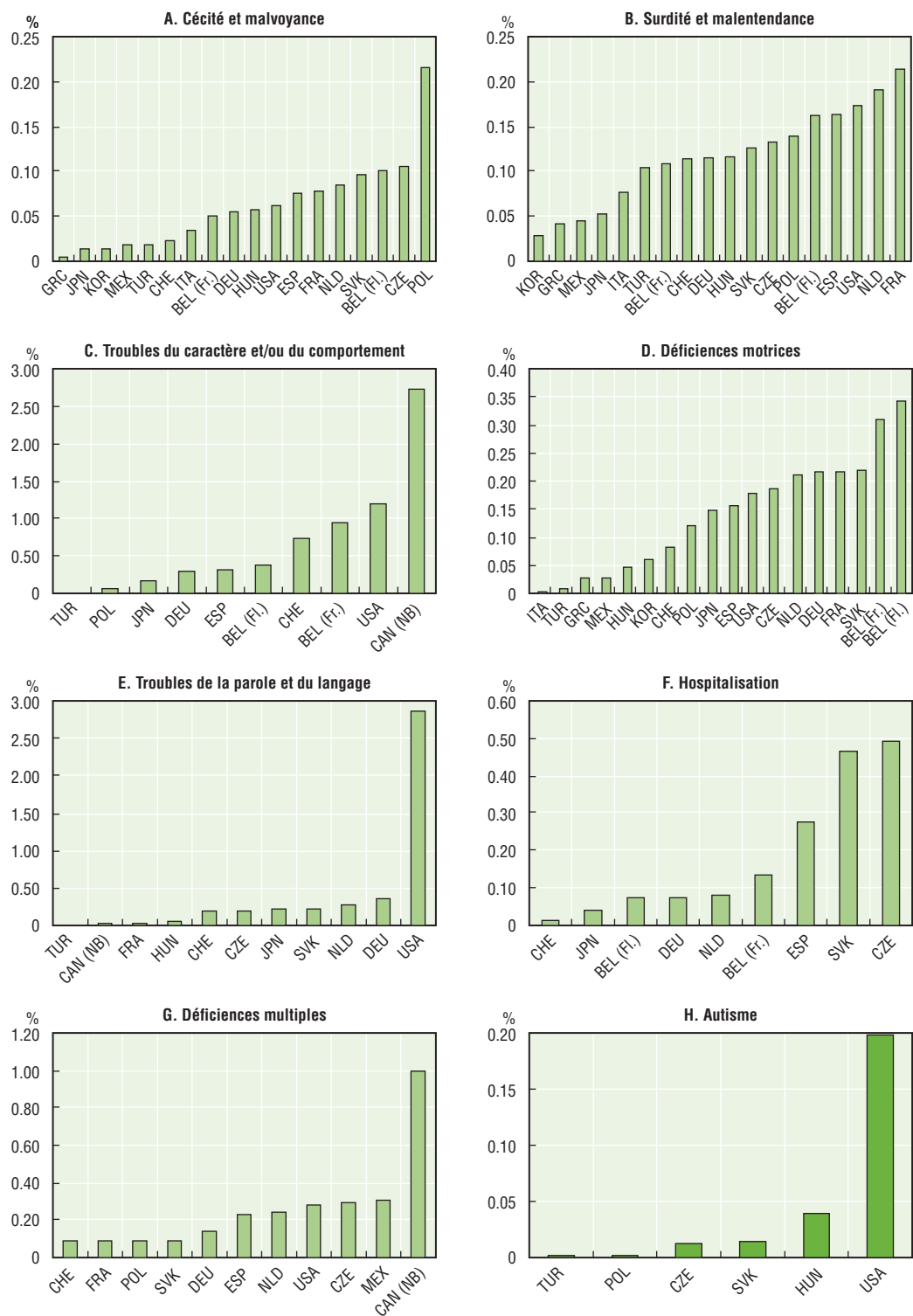
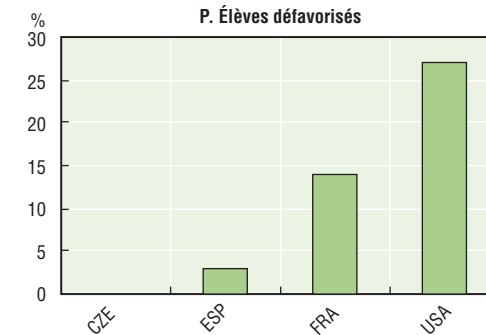
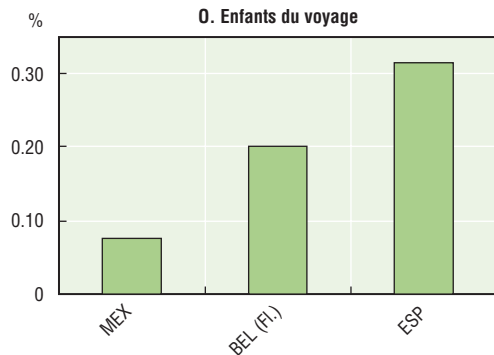
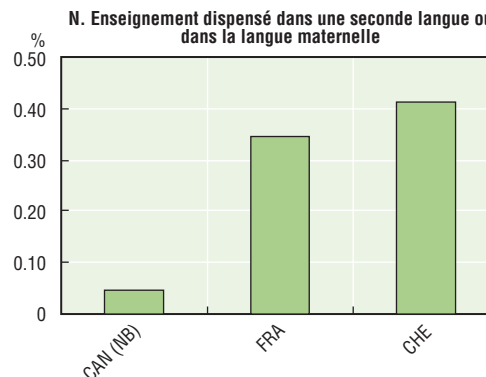
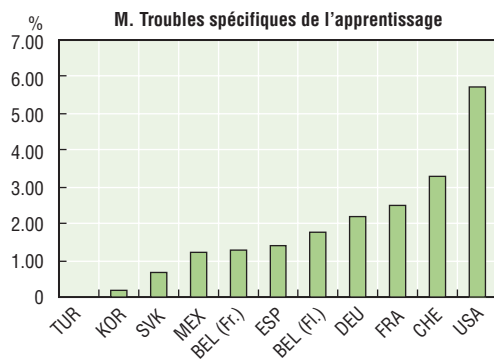
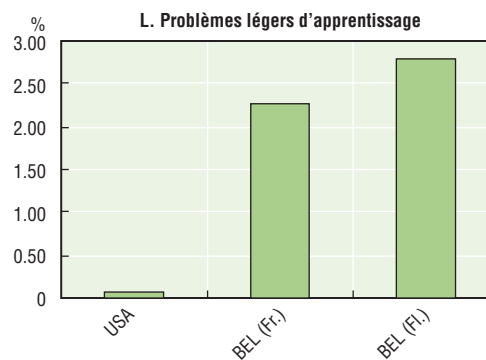
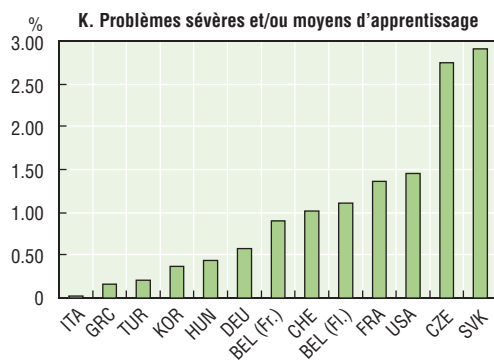
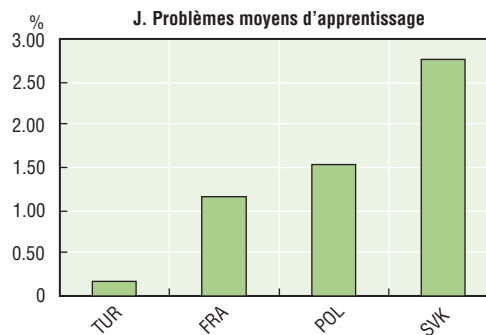


Graphique 3.1 (A-P). Nombre d'élèves bénéficiant de ressources supplémentaires, ventilés par catégories nationales de déficiences, de difficultés et de désavantages et par pays, exprimé en pourcentage de l'effectif total d'élèves dans le primaire et le premier cycle du secondaire<sup>1</sup> (2001)



Note : Seules sont incluses les donn es qui peuvent  tre facilement rattach es   l'une des 16 cat gories.  
1. Pour l'Allemagne, la France et la Suisse, les donn es portent sur la p riode de scolarit  obligatoire.

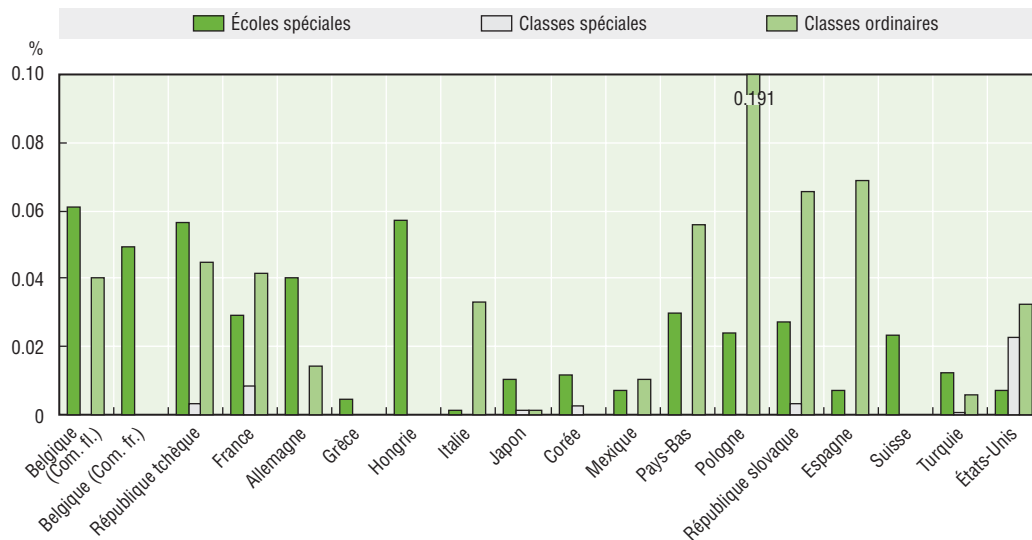
Graphique 3.1 (A-P). Nombre d'élèves bénéficiant de ressources supplémentaires, ventilés par catégories nationales de déficiences, de difficultés et de désavantages et par pays, exprimé en pourcentage de l'effectif total d'élèves dans le primaire et le premier cycle du secondaire<sup>1</sup> (2001) (suite)



Note : Seules sont incluses les données qui peuvent être facilement rattachées à l'une des 16 catégories.

1. Pour l'Allemagne, la France et la Suisse, les données portent sur la période de scolarité obligatoire.

Graphique 3.2. Nombre d'élèves aveugles et malvoyants, par lieu de scolarisation et par pays, en pourcentage de l'effectif total d'élèves du primaire et du premier cycle du secondaire<sup>1, 2, 3</sup>

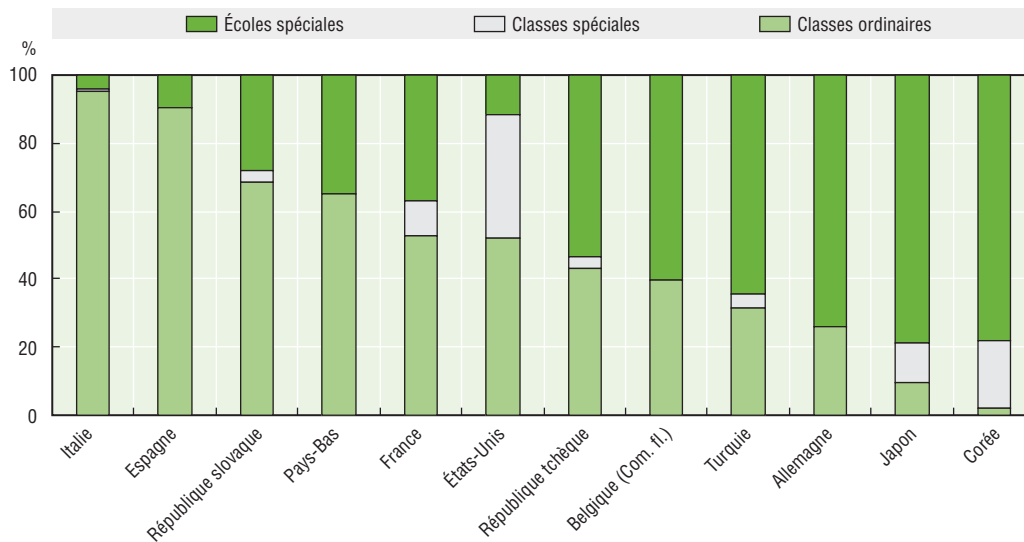


1. En Allemagne, en France et en Suisse, les données portent sur la période de scolarité obligatoire.

2. Pour les classes spéciales, en Belgique (Com. fl.), en Belgique (Com. fr.), aux Pays-Bas et en Suisse les données sont sans objet ; en Grèce et en Italie les données sont d'un ordre de grandeur négligeable ; en Allemagne et en Espagne les données sont comptabilisées dans les écoles spéciales ; au Mexique, les données ne sont comptabilisées que pour l'ensemble de la catégorie A ; en Pologne, les données ne sont pas disponibles.

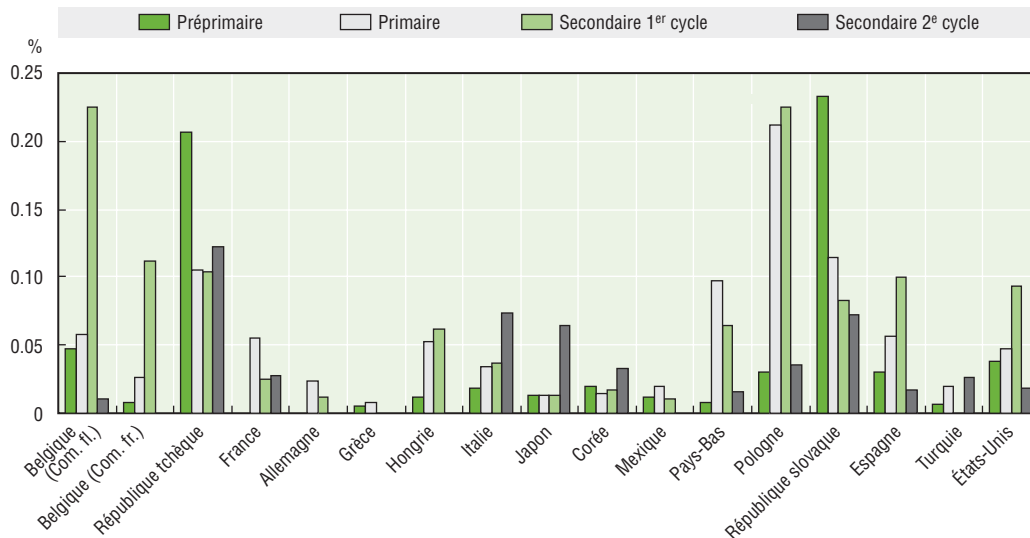
3. Pour les classes ordinaires, en Belgique (Com. fl.) les données portent sur le primaire et les premier et deuxième cycles du secondaire ; en Belgique (Com. fr.), en Grèce, en Hongrie et en Suisse, les données ne sont pas disponibles ; en Corée les données sont d'un ordre de grandeur négligeable.

**Graphique 3.3. Nombre d'élèves aveugles et malvoyants, par lieu de scolarisation et par pays, en pourcentage de l'effectif total d'élèves aveugles et malvoyants du primaire et du premier cycle du secondaire<sup>1, 2, 3, 4</sup>**



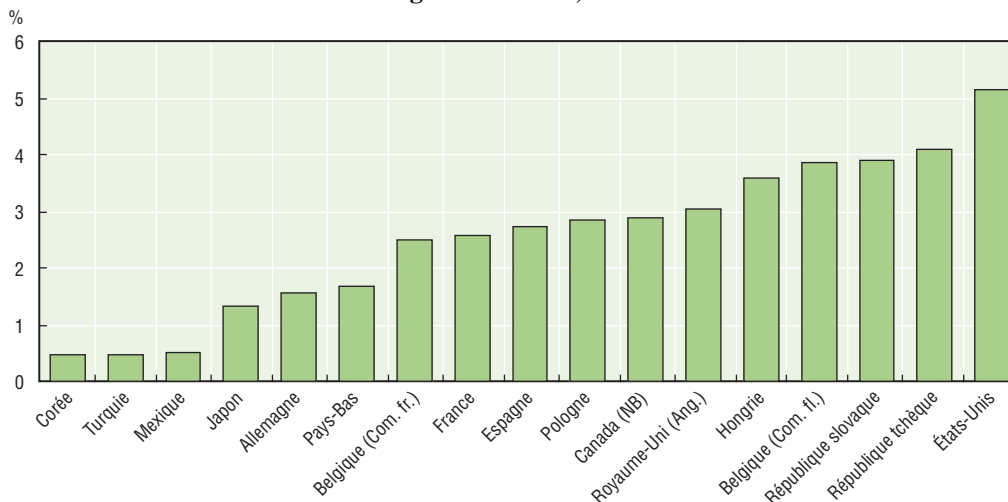
1. En France et en Allemagne, les données portent sur la période de scolarité obligatoire.
2. En Allemagne et en Espagne, les données concernant les classes spéciales sont comptabilisées dans les écoles spéciales.
3. En Belgique (Com. fl.), les données pour les classes ordinaires portent sur le primaire et les premier et deuxième cycles du secondaire.
4. En France, les données pour les classes ordinaires sont susceptibles d'être surestimées car ne sont pris en compte ici que les élèves relevant du ministère de l'Éducation.

**Graphique 3.4. Nombre d'élèves aveugles et malvoyants, par niveau d'enseignement et par pays, en pourcentage de l'effectif total d'élèves de ce niveau d'enseignement<sup>1, 2, 3, 4, 5, 6, 7</sup>**



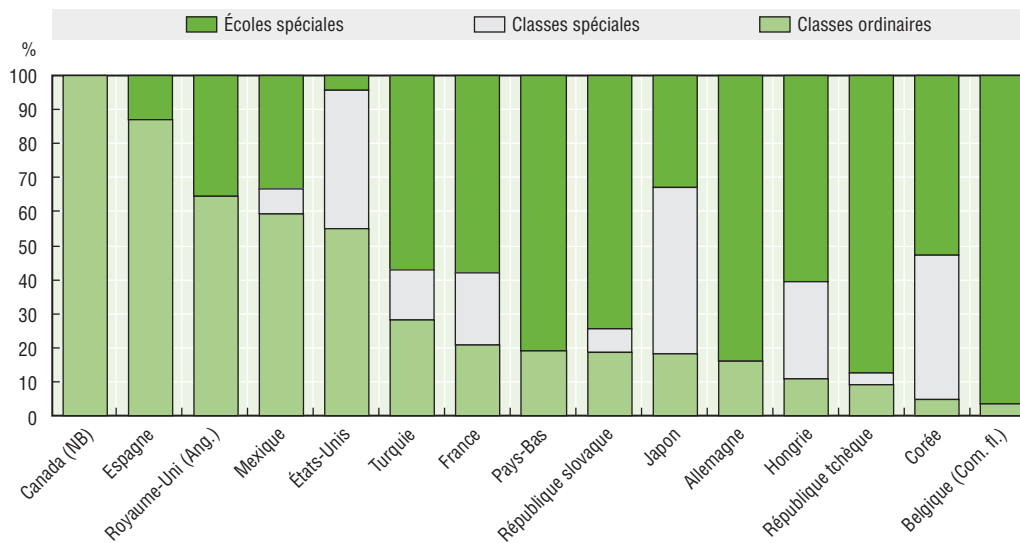
1. En Belgique (Com. fl.), dans les classes ordinaires, les élèves scolarisés dans le deuxième cycle du secondaire sont comptabilisés dans le premier cycle du secondaire.
2. En Belgique (Com. fr.), dans les écoles spéciales, les élèves scolarisés dans le deuxième cycle du secondaire sont comptabilisés dans le premier cycle du secondaire.
3. En Allemagne, la ventilation par niveau d'enseignement n'est pas disponible pour les écoles spéciales ; les données se réfèrent donc uniquement aux classes ordinaires.
4. En France, les données relatives au niveau préprimaire ne sont pas disponibles.
5. En Grèce, les données pour deuxième cycle du secondaire sont incluses dans le premier cycle du secondaire.
6. Au Mexique, les données relatives au deuxième cycle du secondaire ne sont pas disponibles.
7. En Turquie, les données relatives au premier cycle du secondaire sont sans objet.

**Graphique 4.1. Nombre d'élèves classés dans la catégorie internationale A, bénéficiant de ressources supplémentaires pendant la période de scolarité obligatoire, en pourcentage de l'effectif total soumis à l'obligation scolaire, 2001<sup>1</sup>**



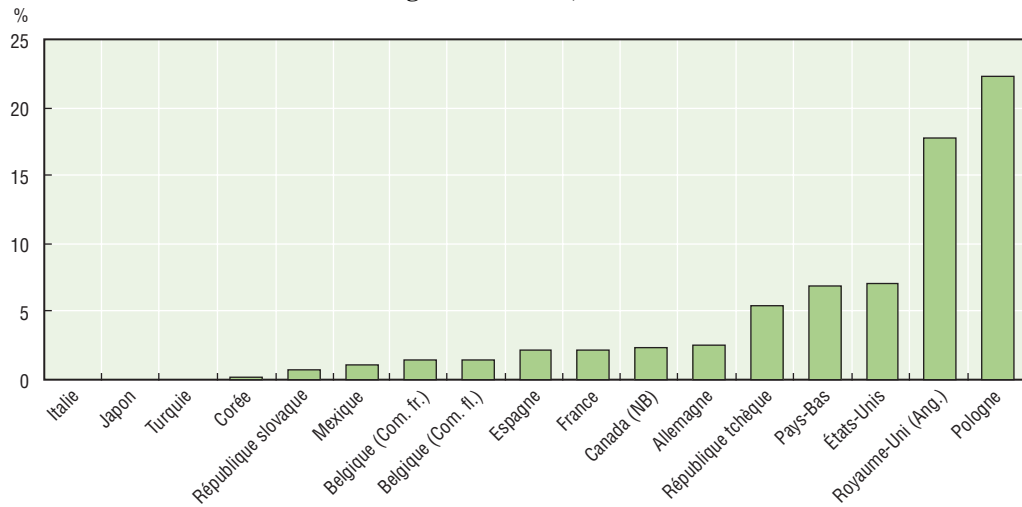
1. France : dans un souci de comparabilité internationale, les élèves français dont la scolarité est administrée par le ministère de la Santé ont été ajoutés aux chiffres fournis par le ministère de l'Éducation. Cette disposition a eu pour effet de légèrement gonfler le pourcentage d'élèves recensés pour la France par rapport aux autres pays pour lesquels on ignore le nombre d'élèves pris en charge en dehors du système éducatif.

**Graphique 4.2. Pourcentage d'élèves classés dans la catégorie internationale A, bénéficiant de ressources supplémentaires pendant la période de scolarité obligatoire, par lieu de scolarisation<sup>1, 2, 3, 4</sup>**



1. Classes spéciales : sans objet en Belgique (Com. fl.), au Canada (NB) et aux Pays-Bas.
2. Classes spéciales : incluses dans les écoles spéciales en Allemagne et en Espagne.
3. Classes spéciales : incluses dans les classes ordinaires en Angleterre.
4. Écoles spéciales : sans objet au Canada (NB).

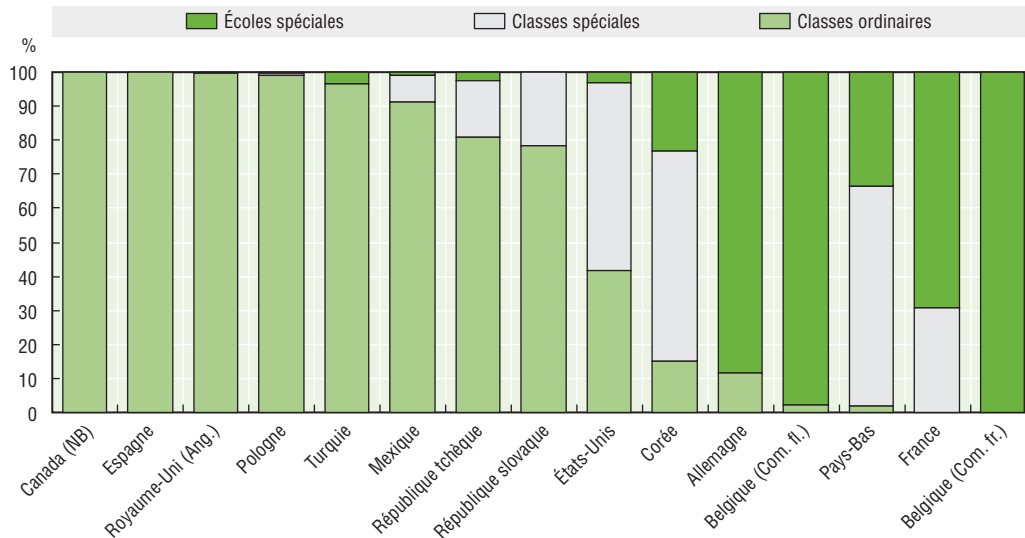
**Graphique 4.11. Nombre d'élèves classés dans la catégorie internationale B, bénéficiant de ressources supplémentaires pendant la période de scolarité obligatoire, en pourcentage de l'effectif total soumis à l'obligation scolaire, 2001<sup>1,2</sup>**



1. Les pays sont présentés par ordre croissant.

2. En Italie et au Japon, aucune catégorie nationale ne correspond à la catégorie internationale B.

Graphique 4.12. **Pourcentage d'élèves classés dans la catégorie internationale B, bénéficiant de ressources supplémentaires pendant la période de scolarité obligatoire, par lieu de scolarisation**<sup>1, 2, 3</sup>

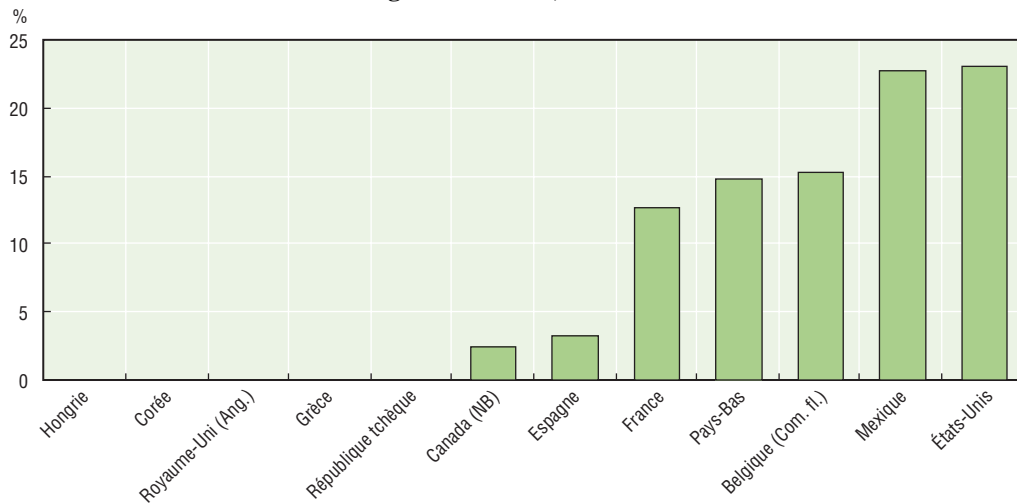


1. Classes ordinaires : sans objet en Belgique (Com. fr.) et en France.

2. Classes spéciales : sans objet en Belgique (Com. fl.), en Belgique (Com. fr.), au Canada (NB) et en Espagne ; incluses dans les écoles spéciales en Allemagne.

3. Écoles spéciales : sans objet au Canada (NB) et en Espagne.

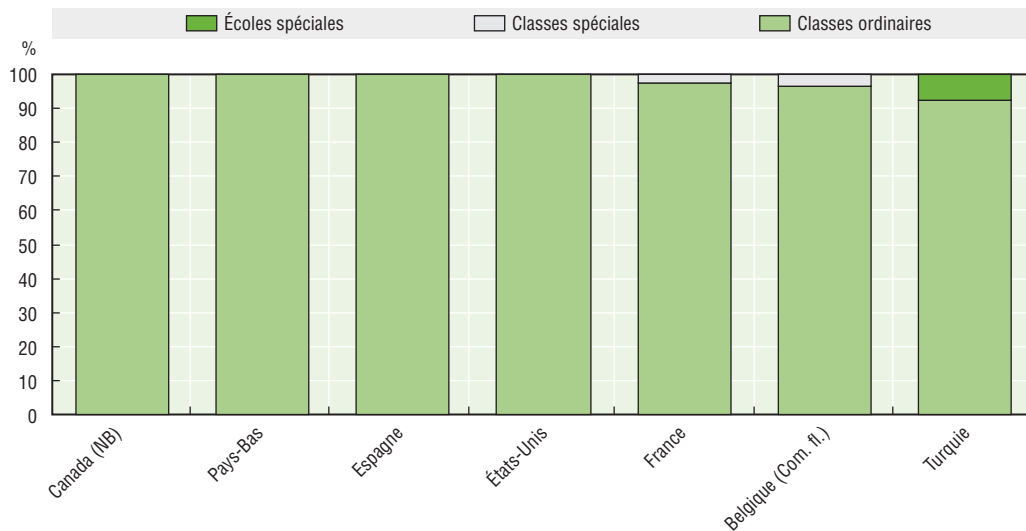
**Graphique 4.21. Nombre d'élèves classés dans la catégorie internationale C, bénéficiant de ressources supplémentaires pendant la période de scolarité obligatoire, en pourcentage de l'effectif total soumis à l'obligation scolaire, 2001<sup>1, 2, 3, 4</sup>**



1. Les pays sont présentés par ordre croissant.
2. En Corée et au Royaume-Uni (Ang.), aucune catégorie nationale ne correspond à la catégorie internationale C.
3. Grèce : la catégorie 8 n'est pas disponible pour les classes ordinaires.
4. Hongrie : la catégorie 9 n'est pas disponible.



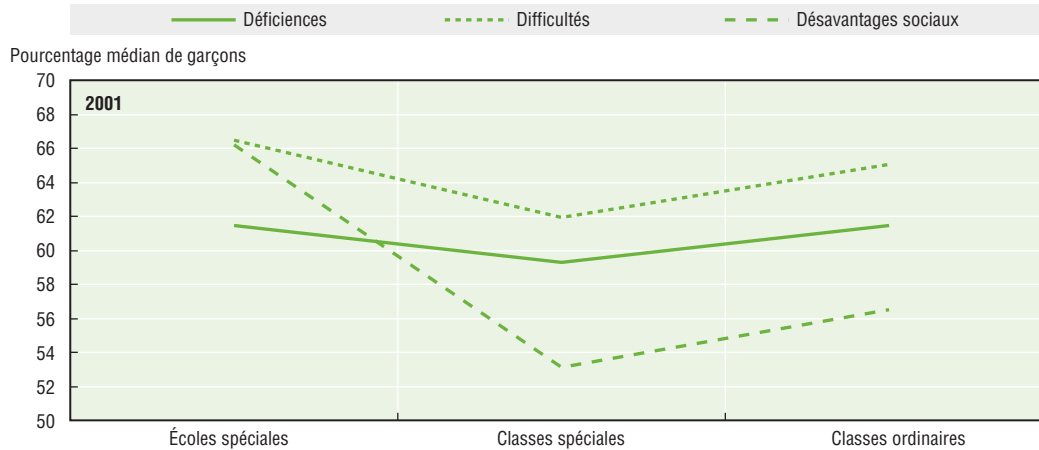
Graphique 4.22. **Pourcentage d'élèves classés dans la catégorie internationale C, bénéficiant de ressources supplémentaires pendant la période de scolarité obligatoire, par lieu de scolarisation<sup>1,2</sup>**



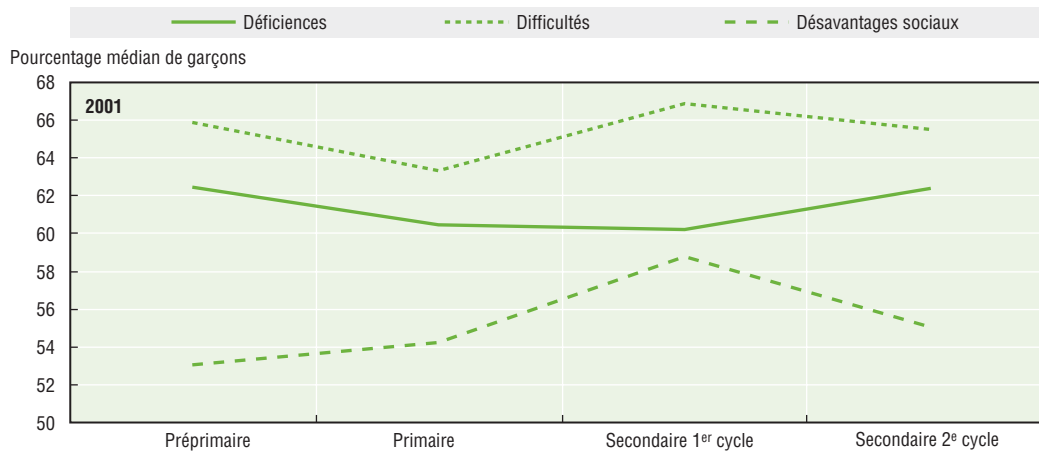
1. Classes spéciales : sans objet au Canada (NB), aux Pays-Bas, en Turquie et aux États-Unis.

2. Écoles spéciales : sans objet en Belgique (Com. fl.), au Canada (NB), en Espagne, aux Pays-Bas, en Turquie et aux États-Unis.

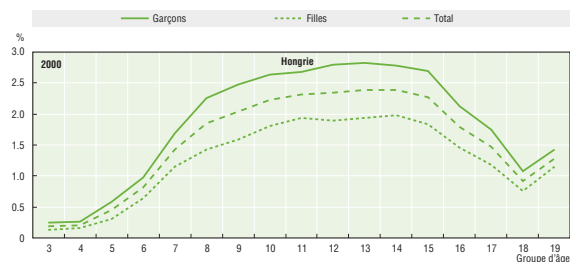
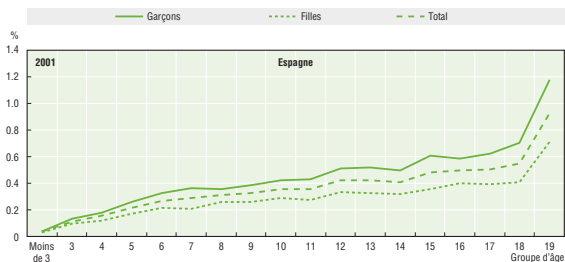
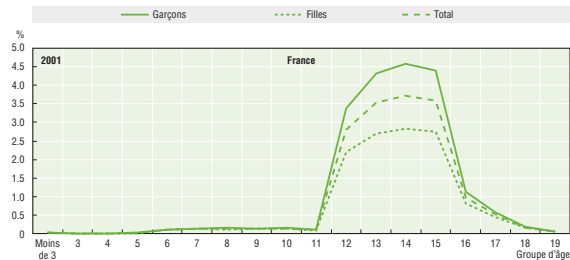
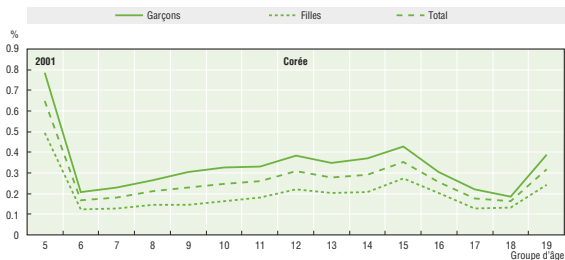
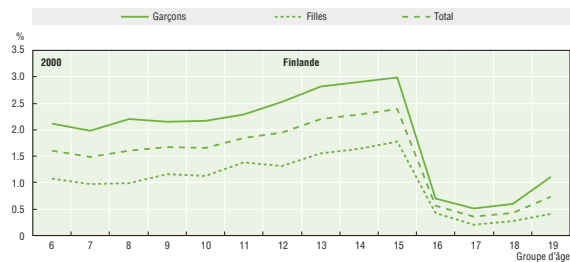
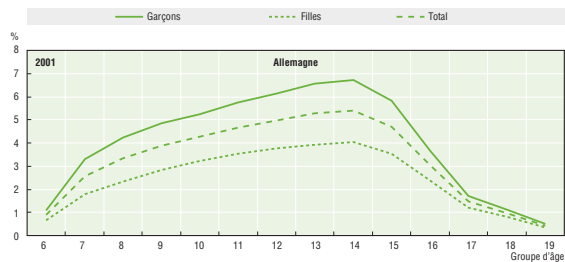
**Graphique 5.1. Proportion de garçons souffrant de déficiences, de difficultés et de désavantages, par lieu de scolarisation et par catégorie internationale (période d'enseignement obligatoire)**



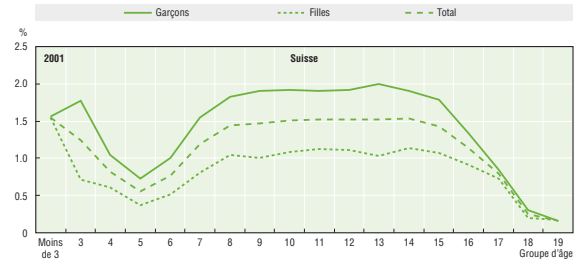
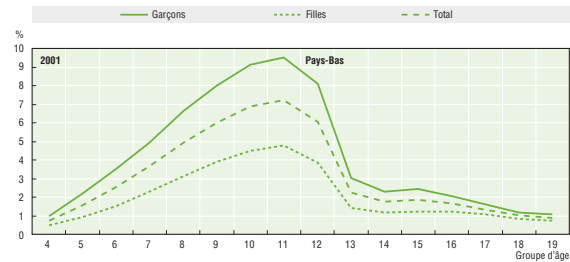
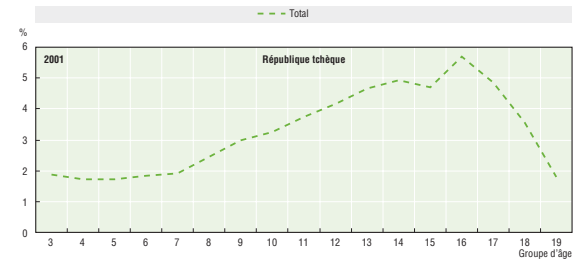
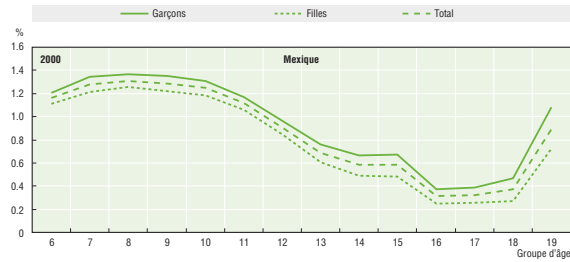
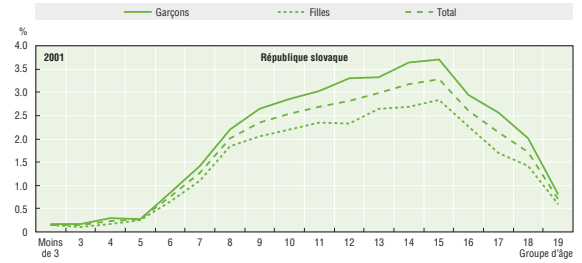
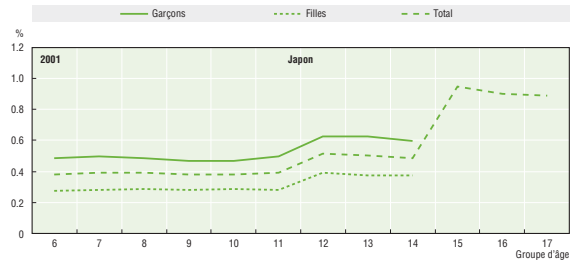
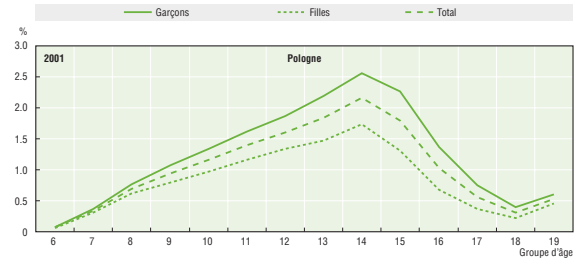
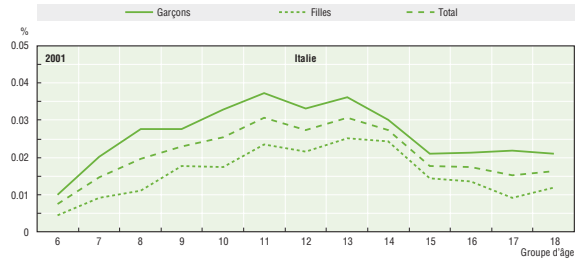
**Graphique 5.2. Proportion de garçons souffrant de déficiences, de difficultés et de désavantages, par niveau d'enseignement et par catégorie internationale (écoles spéciales, classes spéciales et classes ordinaires combinées)**



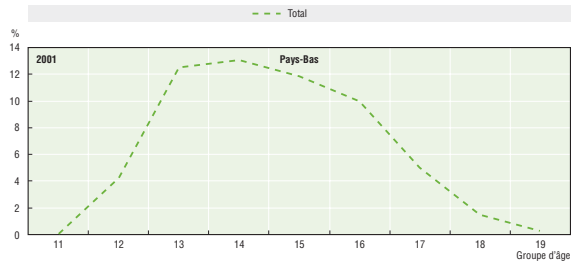
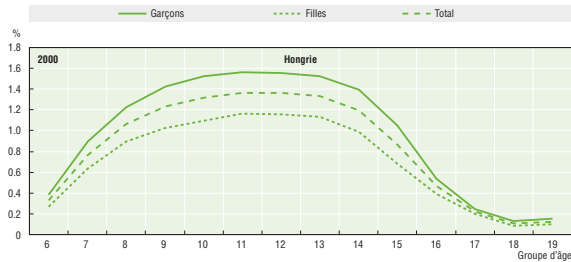
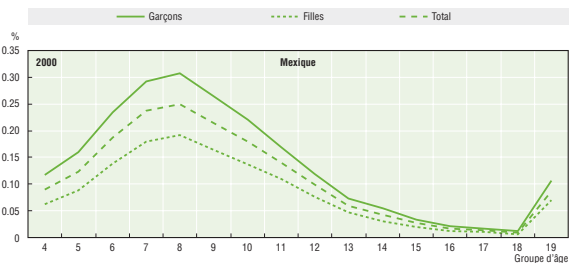
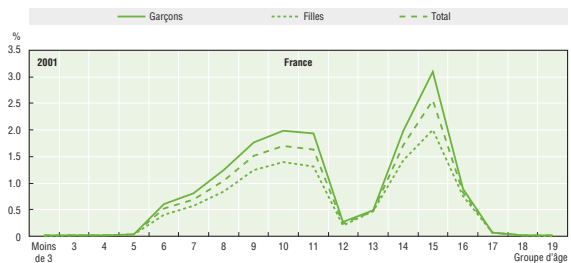
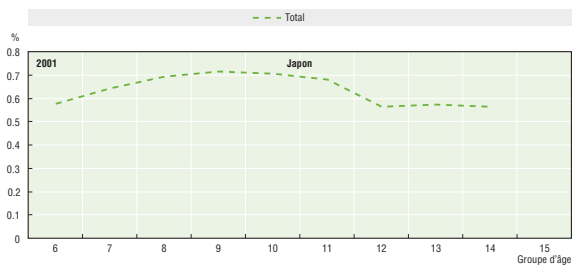
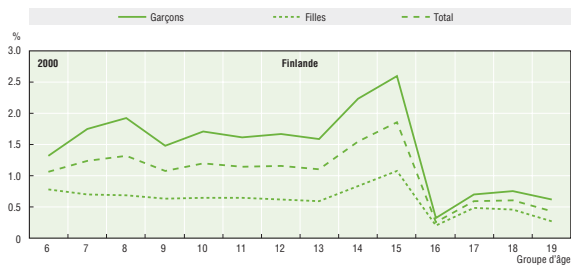
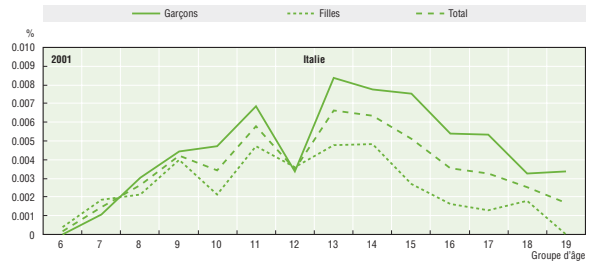
Graphique 5.3. Distribution par âge des élèves bénéficiant de ressources supplémentaires dans les écoles spéciales par rapport à l'ensemble des élèves, 2001



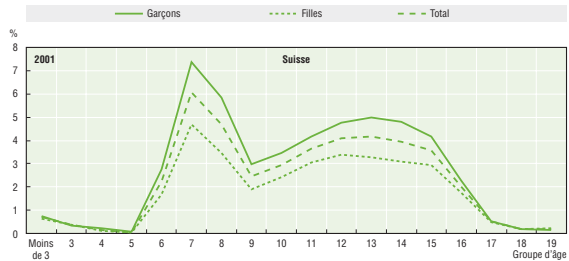
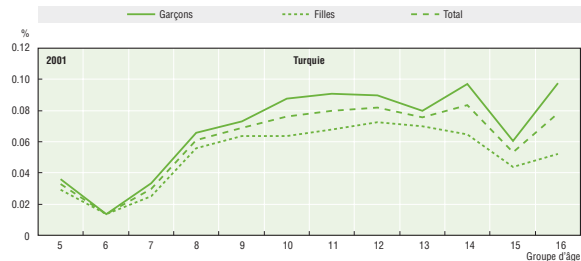
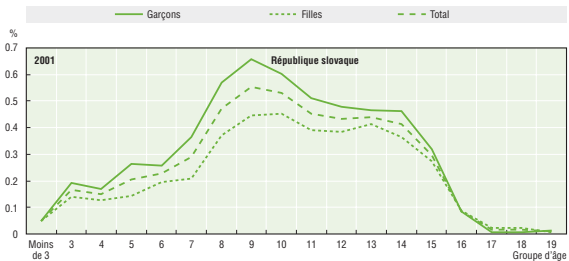
Graphique 5.3. Distribution par âge des élèves bénéficiant de ressources supplémentaires dans les écoles spéciales par rapport à l'ensemble des élèves, 2001 (suite)



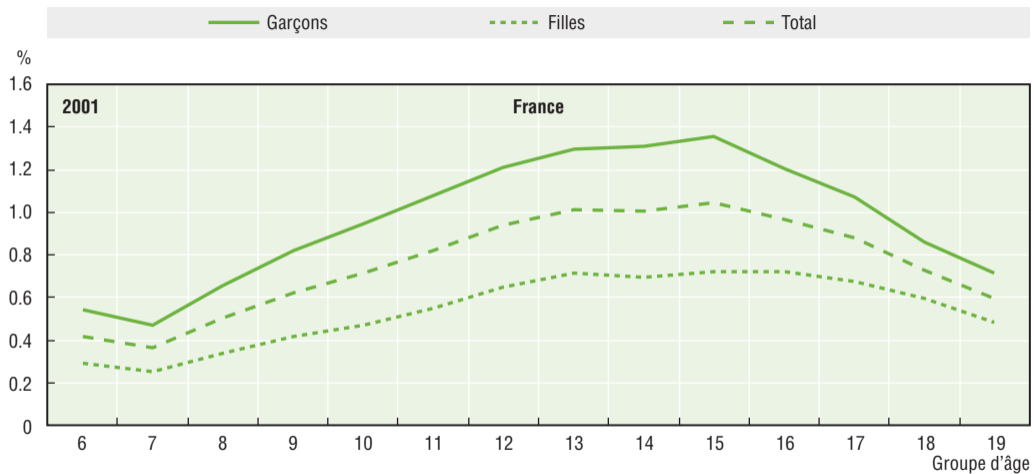
## Graphique 5.4. Distribution par âge des élèves bénéficiant de ressources supplémentaires dans les classes spéciales par rapport à l'ensemble des élèves, 2001



Graphique 5.4. Distribution par âge des élèves bénéficiant de ressources supplémentaires dans les classes spéciales par rapport à l'ensemble des élèves, 2001 (suite)



Graphique 5.5. Répartition par âge des élèves non enregistrés dans le système éducatif<sup>1</sup>



1. Élèves ne relevant pas de l'administration du ministère de l'Éducation.